



**EXTRAIT DU  
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du  
JEUDI 28 MARS 2019 à 19 h 00  
Salon d'honneur de l'Hôtel de Ville**

**OBJET : D26 - Salle de spectacle Eden – Lancement d'une programmation culturelle  
partenariale innovante - Demande de financement LEADER**

**Date de convocation : ..... 22 mars 2019**

**Nombre de conseillers en exercice : ..... 29**

**Nombre de présents ..... 21**

Françoise MESNARD, Maire, Cyril CHAPPET, Daniel BARBARIN, Matthieu GUIHO, Jean MOUTARDE, Natacha MICHEL, Myriam DEBARGE, Marylène JAUNEAU, Adjoints ;

Nicole YATTOU, Anne DELAUNAY, Anne-Marie BREDECHE, Philippe BARRIERE, Patrice BOUCHET, Gaëlle TANGUY, Médéric DIRAISON, Mathilde MAINGUENAUD, Yolande DUCOURNAU, Jacques COCQUEREZ, Michel JARNOUX, Sandrine RONTET-DUCOURTIOUX, Hénoc CHAUVREAU, formant la majorité des membres en exercice.

**Représentés : ..... 7**

Jean-Louis BORDESSOULES	donne pouvoir à	Matthieu GUIHO
Jacques CARDET	donne pouvoir à	Jean MOUTARDE
Anthony MORIN	donne pouvoir à	Daniel BARBARIN
Gérard SICAUD	donne pouvoir à	Cyril CHAPPET
Annabel TARIN	donne pouvoir à	Myriam DEBARGE
Antoine BORDAS	donne pouvoir à	Michel JARNOUX
Henriette DIADO-DASYLVA	donne pouvoir à	Yolande DUCOURNAU

**Excusée : ..... 1**

Sylvie FORGEARD-GRIGNON

**Présidente de séance : Françoise MESNARD**

**Secrétaire de séance : Médéric DIRAISON**

Mme la Maire constate que le quorum (15) est atteint et ouvre la séance.

\*\*\*\*\*

Hôtel-de-Ville - BP 10082  
17415 Saint-Jean-d'Angély cedex  
Tél. : 05 46 59 56 56  
Fax : 05 46 32 29 54  
www.angely.net

**TÉLÉTRANSMIS AU  
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**  
sous le n° 017-211703475-20190328-  
2019\_03\_D26-DE  
Accusé de réception Sous-préfecture  
le 1<sup>er</sup> avril 2019  
Affiché le 1<sup>er</sup> avril 2019

## N° 26 - Salle de spectacle EDEN - Lancement d'une programmation culturelle partenariale innovante – Demande de financement LEADER

Rapporteur : M. Cyril CHAPPET

La politique culturelle menée par la municipalité s'est notamment concrétisée par la construction de la nouvelle salle de spectacle EDEN, à Saint-Jean-d'Angély, seul équipement culturel de ce type sur le territoire des Vals de Saintonge. Cet équipement de proximité vise à proposer une offre culturelle diversifiée auprès de tous les publics dans le domaine du spectacle vivant.

Depuis septembre 2018, la Ville exploite, en tant qu'entrepreneur de spectacle, cette nouvelle salle sous la forme de la régie directe. Pour répondre aux enjeux de maîtrise des dépenses publiques de la collectivité, la municipalité a choisi de gérer ce nouvel équipement de façon innovante et partenariale en le louant en priorité aux associations culturelles développant une nouvelle programmation de spectacles vivants.

Sur 2018, pour assurer une programmation de qualité auprès du public, la municipalité a tissé et conforté des partenariats avec des associations développant de nouveaux projets culturels et plus particulièrement avec l'Association Angérienne d'Action Artistique (A4), l'association Blues Passions (désormais association Yellow) et l'association Block Session. Ces partenariats ont permis de proposer une nouvelle offre culturelle à destination des Angériens et d'un public extra-communal confortant ainsi le rayonnement et l'attractivité de la Ville. Depuis son ouverture, près de 8 000 spectateurs ont ainsi fréquenté la salle de spectacle EDEN, équipement situé en cœur de ville jouant ainsi pleinement son rôle dans le cadre du projet de revitalisation du centre historique et commerçant.

Fort du succès rencontré auprès du public, la municipalité souhaite pérenniser et conforter ces partenariats pour les années à venir. Elle propose ainsi de formaliser des conventions d'objectifs pluriannuelles avec l'A4 et Yellow, associations qui développent une programmation diversifiée de spectacles vivants et interviennent ainsi dans le prolongement de l'action publique locale. Pour soutenir la diversité culturelle, la Ville souhaite programmer, de façon complémentaire, des événements visant à mettre à l'honneur des artistes locaux ou des disciplines artistiques non proposées par les associations partenaires.

La création de ce nouvel équipement culturel ouvre ainsi de nouvelles perspectives pour développer une offre culturelle de proximité. Désormais, l'enjeu pour la Ville et ses partenaires est de réussir à proposer une programmation culturelle coordonnée contribuant au façonnage de l'identité de la salle de spectacle EDEN afin de conquérir et fidéliser le public. Pour ce faire la Ville de Saint-Jean-d'Angély souhaite coordonner un travail partenarial innovant sur la communication collective qui pourrait être mise en place. Par ailleurs, en termes de programmation, la municipalité souhaite également innover en proposant une série d'after-work mettant à l'honneur un artiste local et en y associant une filière économique et une association locales parties prenantes dans l'organisation de l'évènement. Cette initiative vise à créer du lien entre les univers artistique, entrepreneurial et associatif.

**TÉLÉTRANSMIS AU**

**CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**

sous le n° 017-211703475-20190328-  
2019\_03\_D26-DE

Accusé de réception Sous-préfecture  
le 1<sup>er</sup> avril 2019

Affiché le 1<sup>er</sup> avril 2019

Le programme européen de développement des territoires ruraux LEADER, permet d'intervenir financièrement pour soutenir des actions identifiées dans le cadre de la stratégie locale de développement définie à l'échelle des Vals de Saintonge. Cette stratégie locale vise à travers l'action 4, sous-mesure 19.2 à « *développer une offre culturelle rayonnante créatrice d'image et d'attractivité* ». Dans ce cadre, la Ville de Saint-Jean-d'Angély peut solliciter une aide financière au titre des fonds LEADER visant à financer les dépenses liées à la programmation culturelle, à la communication et à l'ingénierie territoriale dédiée à la réalisation du projet envisagé dans le cadre de son lancement. L'estimation de ces dépenses est détaillée conformément au plan de financement suivant :

### Plan de financement prévisionnel du projet

#### En investissement

Dépenses en HT		Recettes	
Création d'un site internet collaboratif	8 000 €	LEADER (80%)	10 400 €
Panneaux de communication – signalétique	5 000 €	Autofinancement Ville (20%)	2 600 €
<b>TOTAL</b>	<b>13 000 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>13 000 €</b>

#### En fonctionnement

Dépenses HT		Recettes	
Programmation artistiques – cachets	3 000 €	LEADER (80%)	6 400 €
Communication	5 000 €	Autofinancement Ville (20%)	1 600 €
<b>TOTAL</b>	<b>8 000 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>8 000 €</b>

#### Dépenses de personnel charges comprises

Dépenses		Recettes	
Ingénierie territoriale	1 500 €	LEADER (80%)	1 200 €
		Autofinancement Ville (20%)	300 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 500 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 500 €</b>

Les crédits en dépense sont inscrits au Budget principal de la Ville et au Budget annexe : salle de spectacle EDEN. La recette sera inscrite après notification.

**TÉLÉTRANSMIS AU  
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**  
sous le n° 017-211703475-20190328-  
2019\_03\_D26-DE  
Accusé de réception Sous-préfecture  
le 1<sup>er</sup> avril 2019  
  
Affiché le 1<sup>er</sup> avril 2019

Ainsi, il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver le plan de financement prévisionnel du projet,
- d'autoriser Mme la Maire à solliciter la subvention correspondante au titre du LEADER et à signer tout document relatif à ce dossier.

**Le Conseil municipal**, après délibération,

**ADOpte** les propositions de M. le Rapporteur, **à la majorité des suffrages exprimés (28)**

**Pour : 24      Contre : 4      Abstentions : 0**

**Pour extrait conforme,  
La Maire,  
Conseillère régionale,  
Françoise MESNARD**

**TÉLÉTRANSMIS AU  
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**  
sous le n° 017-211703475-20190328-  
2019\_03\_D26-DE  
Accusé de réception Sous-préfecture  
le 1<sup>er</sup> avril 2019  
Affiché le 1<sup>er</sup> avril 2019

Cette décision pourra faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.